Ville de
MARTIGNAS
sur Jalle

Guide de l'écolier

École Jean-Castagnet

2023 - 2024

Sommaire

La Ville et ses écoles 4

L'école maternelle Jean-Castagnet 7

La journée-type de l'écolier 10

- Les temps scolaires
- La restauration et l'entretien
- Les temps de loisirs

Les activités culturelles et sportives 18

Le portail Familles 22

JÉRÔME PESCINA
Maire de Martignas-sur-Jalle,
Conseiller métropolitain
de Bordeaux Métropole

Les petits Martignassais sont accueillis chaque année dans une de nos quatre écoles communales. L'école instruit, émancipe, protège et prépare leur avenir. En cela le rôle des enseignants, des agents, ATSEM et animateurs, des parents d'élèves est primordial. Je tiens ici à remercier toute la communauté éducative pour son travail précieux d'accompagnement pour que chaque élève s'épanouisse pleinement et construise une culture de l'égalité et du respect mutuel.

La plus ancienne des écoles de notre commune se trouve être l'école élémentaire Jean-de-la-Fontaine. Inaugurée en 1972, l'école a fêté l'an dernier son cinquantième anniversaire. Pour cet événement, la ville lui a offert sa plus grande rénovation.

Après les travaux de rénovation énergétique, l'été 2023 lui a réservé une modernisation globale : peintures, sols, plafonds, éclairages, placards, sanitaires, restaurant, même la sonnerie, tout y est passé ; permettant à nos enfants un accueil rendu optimal, et ce, pour plusieurs années !
Les écoles Aimé-Césaire et Flora-Tristan ont, elles, connues une mise à jour de l'étanchéité de leurs toitures.

Prochaine étape, c'est l'école maternelle Jean-Castagnet qui connaîtra elle aussi sa cure de jouvence avec un début des travaux dès la fin de cette année scolaire pour le bâtiment principal et la cour de récréation.

L'engagement de mon équipe municipale est total pour l'avenir de nos enfants. Des moyens exceptionnels sont alloués, répondant aux enjeux que nous avons identifié ensemble. Preuve de cet investissement, le service des affaires scolaires gagne en compétence dès la rentrée en devenant le service de l'action éducative, accueillant désormais de nouvelles politiques : le centre de loisirs fusionné, la ferme pédagogique, l'école municipale de musique et l'animation sportive.

Cette année, ce sont les Jeux ! 100 ans après, la France va de nouveau accueillir les Jeux olympiques et Paralympiques. Martignas-sur-Jalle, « Terre de Jeux 2024 » porte le sport comme vecteur de l'émancipation et de l'inclusion, notamment pour nos jeunes. Ainsi, dès la rentrée, les élèves d'élémentaire bénéficieront de l'accompagnement d'un éducateur sportif municipal sur le temps scolaire et apprendrons à nager, 20 ans après l'arrêt des cours de natation à Martignas-sur-Jalle.

Très belle rentrée à toutes et tous.

CORINNE LEBEAU
Adjointe au Maire
aux Affaires scolaires,
à la Jeunesse et
aux Finances

La Ville et ses écoles

L'école élémentaire est une compétence partagée de l'État et de la Ville. L'État fixe les programmes nationaux et emploie les personnels enseignants. La Ville, quant à elle, emploie les personnels non-enseignants qui participent à la vie éducative (ATSEM, animateurs, agents techniques). Elle est également propriétaire des locaux et en assure la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement.

Projet éducatif de territoire

Outil essentiel de collaboration locale, il permet d'organiser la complémentarité des temps éducatifs et des activités périscolaires, prolongeant le service public d'éducation, en lien avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, le Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, la CAF.

Il est basé sur 5 axes prioritaires et pilotés par le service de l'Action éducative :

- **DÉVELOPPER LA MARCHE VERS LA CITOYENNETÉ**
- **GÉNÉRATION 2024 ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES**
- **DÉVELOPPER LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE À L'ÉCOLE ET DANS LES STRUCTURES DE LOISIRS**
- **SENSIBILISER AUX BIENFAITS D'UNE ALIMENTATION SAINE, ÉQUILIBRÉE ET CITOYENNE**
- **MARTIGNAS-SUR-JALLE, MA VILLE DE DEMAIN**

Budget des écoles & des structures de loisirs

1,6 M EUROS

RESSOURCES HUMAINES

Coût de fonctionnement RH (ATSEM, animateurs, agents techniques et administratifs, école de musique).

FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

Écoles

Structures de loisirs, Ferme pédagogique, école de musique

118 235 EUROS

Contribution communale annuelle par élève

1 654 EUROS

EN MATERNELLE

451 EUROS

EN ÉLÉMENTAIRE

Chiffres clés

4 ÉCOLES RÉPARTIES SUR 2 SITES (2 ÉCOLES MATERNELLES ET 2 ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES)

- **L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN-CASTAGNET**
- **L'ÉCOLE MATERNELLE FLORA-TRISTAN**
- **L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN-DE-LA-FONTAINE**
- **L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AIMÉ-CÉSAIRE**

1 étude dirigée encadrée par des enseignants

750 élèves

31 classes dont 1 ULIS* unité localisée pour l'inclusion scolaire.

4 restaurants scolaires

630 élèves chaque midi

4 accueils périscolaires

430 enfants/jour (matin et soir)

1 accueil de loisirs (3-11 ans)

180 enfants/mercredi

*ULIS : dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. 12 élèves composent la classe et sont encadrés par une enseignante spécialisée. Certains des enfants sont accompagnés d'un Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap, qui les aide au quotidien.

... ET AUSSI

1 ferme pédagogique, agréée par l'Éducation Nationale

4 agents

+ 1 500 visiteurs issus de 16 écoles

1 école de musique municipale et 16 instruments enseignés

13 professeurs de musique

225 élèves en 2022-2023

1 bibliothèque municipale

5 documentalistes

15 000 ressources disponibles

Le personnel de l'Action éducative

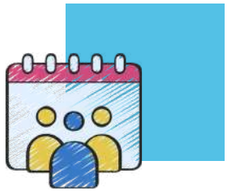

28 animateurs organisent et mettent en œuvre des activités de loisirs auprès des enfants.

11 ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) assistent le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Elles participent à la communauté éducative et sont sous l'autorité hiérarchique du directeur d'école pendant le temps scolaire et sous celle du maire en dehors du temps scolaire.

2 éducateurs sportifs en charge de la logistique et de l'animation sportives dans les écoles.

6 responsables de structures (périscolaire et centre de loisirs) construisent et animent le projet pédagogique avec leur équipe en tenant compte des orientations éducatives de la collectivité.

13 professeurs de musique enseignent entre 15 et 20 disciplines au sein de l'école de musique municipale.

2 responsables pôles périscolaires coordonnent les équipes périscolaires multisites.

1 responsable secteur scolaire et extra-scolaire et Ferme pédagogique en lien étroit avec les directeurs d'écoles et centre de loisirs.

1 responsable du secteur institutionnel en charge du pilotage, de la coordination, de l'animation de la Convention Territoriale Globale et en charge du pilotage du Conseil Municipal des Jeunes.

1 responsable du Service met en œuvre avec ses équipes les commandes politiques en matière d'éducation.

Le service de l'Action éducative

Il est chargé de la mise en oeuvre de la politique éducative de la Ville en faveur du public 3-11 ans sur les temps scolaires, périscolaires, et extra-scolaires, de son suivi et de son évaluation.

L'ADMINISTRATION DE L'ACTION ÉDUCATIVE

Mikael RIBEYROL
Chef de service

Coordonnées :
Tél. 05 57 97 74 94
affairesscolaires@ville-martignas.fr

Chrystelle MOUGINOT
Responsable de secteur institutionnel

Thomas JAGANET
Resp. secteur scolaire, extra-scolaire, Ferme pédagogiquue

Audrey DUGUET
Resp. pôle périscolaire Aimé-Césaire et Flora-Tristan

Céline MARTIN
Resp. pôle périscolaire Jean-Castagnet et Jean-de-la-Fontaine

L'école maternelle Jean-Castagnet

Située au sein du site André Dolange, elle est accessible depuis la rue de la Marne. Avec, à ses côtés, l'école élémentaire Jean-de-la-Fontaine, elle forme l'un des deux groupes scolaires de Martignas-sur-Jalle.

6
classes de la PS à la GS

137
élèves

16
professeurs et ATSEM forment l'équipe pédagogique dont la directrice

Qui était Jean Castagnet ?

Jean Castagnet est le nom d'un ancien combattant des Première et Deuxième guerres mondiales qui devint maire de Martignas-sur-Jalle de 1959 à 1971.

Si l'école porte son nom aujourd'hui, c'est grâce à Yves Dupuy (maire de 1974 à 1977) qui fit construire l'école et de Jean Cazeaux (maire de 1977 à 1983) qui lui donna le nom de Jean Castagnet.

Salle de classe

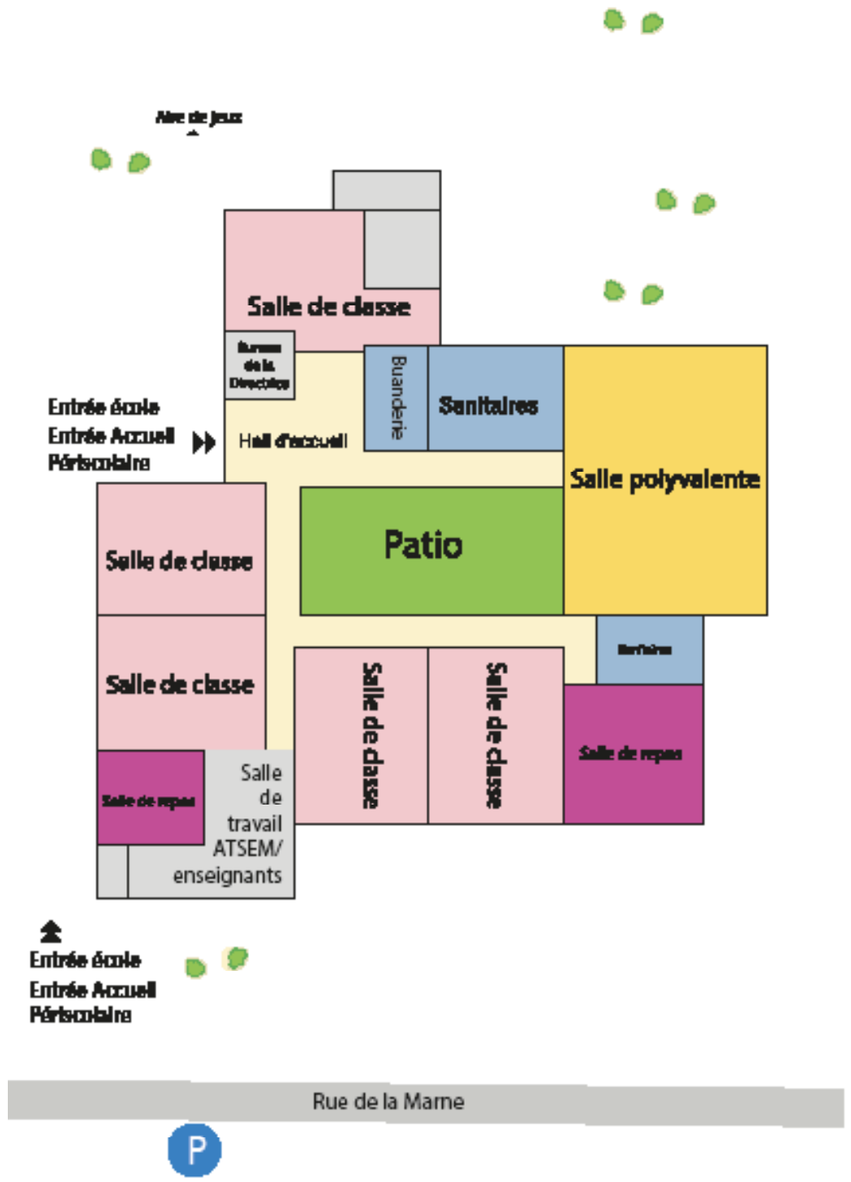

Le conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance de décision qui est composé du directeur présidant les séances, de l'ensemble des enseignants, du maire ou de son représentant (adjoint au maire ou conseiller municipal), des représentants des parents d'élèves dont le nombre est égal au nombre de classes de l'école. Les membres du conseil d'école siègent durant l'année scolaire et sont renouvelés à chaque rentrée scolaire.

LE CONSEIL SE RÉUNIT 3 FOIS DANS L'ANNÉE !

Pour voter le règlement intérieur de l'école, établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, ainsi que pour présenter toute suggestion sur le fonctionnement et la vie de l'école (pédagogie, finances, organisation scolaire et périscolaire, intégration, hygiène, sécurité...).

L'équipe pédagogique

G.PLAA-MONTOURCY
Directrice

Élise BRIGNARD
Enseignante

Nolwen TROADEC
Enseignante

Emilie TEXIER
Enseignante

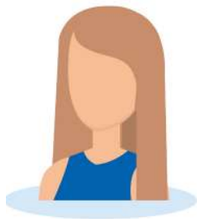
Céline SANCHEZ
Enseignante

Frédéric GONZALEZ
ATSEM

Nathalie MARTINEZ
ATSEM

Christine GILBERTON
ATSEM

Stéphanie COULET
ATSEM

Élise HENRI
Enseignante

Sylvie KNEPPERT
Enseignante

Régis MICHEL
Enseignant

Muriel GENESTOUX
ATSEM

Anaïs GARITEY
ATSEM

Célia DROUILHET-SAGET
ATSEM

GUIDE

Journée-type de l'écolier

À Martignas-sur-Jalle, la durée de la semaine scolaire est fixée à vingt-quatre heures d'enseignement pour tous les élèves, organisées à raison de six heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; c'est la « semaine de quatre jours ».

Téléchargez le règlement intérieur de l'établissement

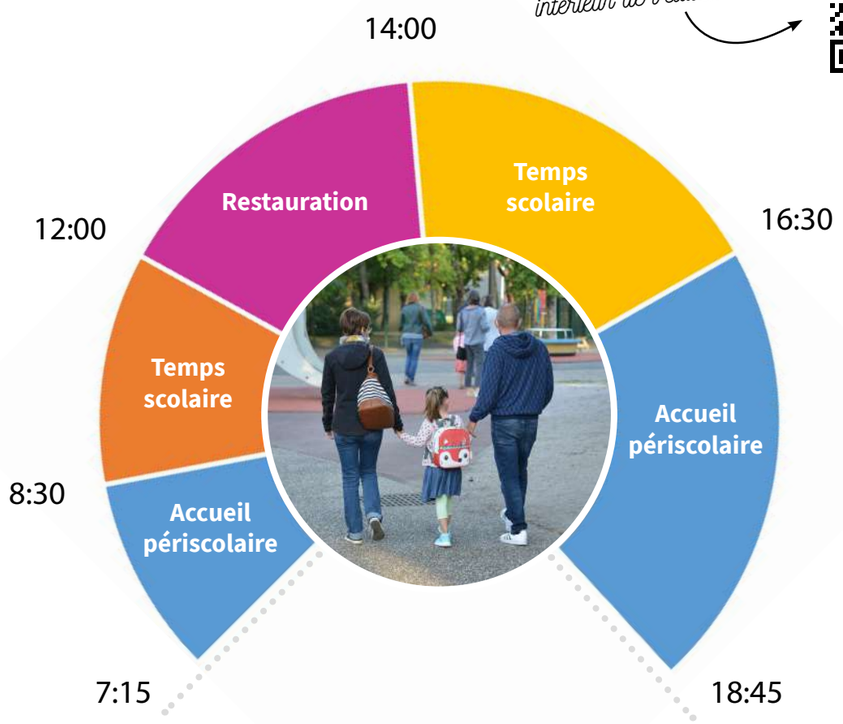

Les temps scolaires

C'est le temps pendant lequel l'élève est confié à l'institution scolaire.

Il recouvre les horaires d'enseignement et les périodes d'activités organisées par l'école.

DOMAINES D'APPRENTISSAGE

École de l'épanouissement et du langage, la mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, s'épanouir et affirmer leur personnalité. Ces premières années de scolarisation établissent les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

Modalités d'inscription

Les inscriptions à l'école se font via le portail Familles, à partir du mois de mars de l'année en cours.

Coordonnées :

Tél. 05 57 97 00 68
e.mat.martignas@ac-bordeaux.fr

Horaires " semaine de 4 jours "

- **8H30 -12H (TEMPS SCOLAIRE MATIN)**
- **14H-16H30 (TEMPS SCOLAIRE APRÈS-MIDI)**

Associations de parents d'élèves

- **fcpeprimaire.martignas@yahoo.fr**
- **gpeijeancastagnet@gmail.com**

La restauration & l'entretien

La cuisine centrale prépare chaque jour environ 750 repas sur le site de l'école élémentaire Jean-de-La-Fontaine, destinés essentiellement aux 4 écoles et aux crèches. Elle peut également être amenée à préparer des buffets pour les cérémonies ou les accueils de personnalités par la Ville et a également en charge le portage de repas dans le cadre du SAAD.

QUALITÉ ET CERTIFICATIONS

Un agrément délivré par les Services vétérinaires certifie le service restauration, ce qui garantit la fiabilité en matière de salubrité des aliments, hygiène des locaux, des équipements, du personnel et du fonctionnement. Un avantage est également donné aux produits d'origine française.

UNE RESTAURATION DITE COLLECTIVE ÉCO-RESPONSABLE

Aux côtés de Bordeaux Métropole, le service restauration est engagé dans un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire !
Fruits de saison et circuits courts sont mis en avant, avec une part de bio égale à 30 % ainsi qu'un noble objectif d'accentuer la démarche,
90 % de la viande et de la volaille est française ou labellisée et 1 repas par semaine est végétarien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du projet Ville Durable 2030, la Ville est inscrite dans la démarche du développement durable :

- Une part plus conséquente de bio dans les repas servis, ainsi que des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le tri des déchets effectué au moment du débarrassage et la valorisation des déchets collectés.
- Des composteurs installés, alimentés par les déchets du restaurant scolaire.
- Un relamping (modernisation du système d'éclairage) progressif réalisé à l'aide de leds peu consommatrices d'énergie.

Modalités d'inscription

Les inscriptions à la restauration collective peuvent se faire toute l'année via le portail Familles.

Téléchargez les menus de la restauration collective

Horaires du restaurant scolaire

- **12H - 14H LES JOURS SCOLAIRES**

750
Nombre de repas quotidiens préparés par le service de restauration collective

1 036 m²
Surface nettoyée à Jean-Castagnet chaque matin entre 7h15 et 8h15

2
Interventions quotidiennes dans les sanitaires

L'équipe technique

Anthony QUILLACQ
Chef de service

Benjamin SIMORRE
Responsable qualité

Cécile BRIONNE
Responsable entretien

Aurélie JANNEAU
Agent technique

Céline LEBLANC
Agent technique

Denny Maria SAINT-GENÈS
Agent technique

Olivia BÉRARD
Agent technique

Claudine BESSE
Agent technique

Les temps de loisirs

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, famille, temps libre), ils sont une continuité de la vie de l'enfant sur le territoire martignassais.

Chaque école de la ville possède son propre accueil périscolaire. Ils sont au nombre de 4, regroupés en 2 pôles :

- le Pôle périscolaire Jean-de-la-Fontaine et Jean-Castagnet : 1 directrice de pôle, 2 responsables périscolaires et 15 animateurs.
- le Pôle périscolaire Aimé-Césaire et Flora-Tristan : 1 directrice de pôle, 2 responsables périscolaires et 12 animateurs

Sur le temps de la pause méridienne, les ATSEM assurent en complémentarité avec les équipes d'animation, l'accueil des enfants.

À travers le Projet Éducatif du Territoire, les équipes ont travaillé collectivement pour favoriser l'accueil de tous les publics et de leurs familles, renforcer la continuité éducative, permettre la découverte du territoire martignassais et développer des activités éducatives de qualité.

L'accueil du matin et du soir :

- Des pôles permanents d'activités sont mis en place (table à dessin, jeux de construction, jeux d'imitation, jeux de motricité fine…)
- Des activités créatives, sportives, ludiques, d'expression sont proposées.

La pause méridienne :

- Les animateurs sont présents pendant le temps du repas. Ils accompagnent l'enfant dans le développement de l'autonomie et la découverte des aliments.
- Des activités et des jeux sont également proposés.

L'enfant à tout moment, a le choix de l'activité et de faire ou de ne pas faire. Les animateurs accompagnent les enfants dans leur choix et les orientent systématiquement vers un contenu pédagogique.

Modalités d'inscription

Les inscriptions à l'accueil périscolaire se font via le portail Familles.

Téléchargez les tarifs des prestations municipales 2023-2024

Téléchargez le programme d'activités périscolaires

Coordonnées accueil périscolaire :

Tél. 05 56 21 40 09
apsjeancastagnet@ville-martignas.fr

Horaires " semaine de 4 jours "

- **7H15 -8H20 (ACCUEIL MATIN)**
- **16H30-18H45 (ACCUEIL SOIR))**

L'équipe d'animation

Sonia
Responsable accueil périscolaire

Stéphanie
Animatrice

Carine
Animatrice

Laurence
Animatrice

Alice
Animatrice

Valérie
Animatrice

Emmanuelle
Animatrice

Maëva
Animatrice

Lorrie
Animatrice

Les temps de loisirs

NOUVEAUTÉ 2023

Retrouvez le planning de réservation en page 23 de ce guide !

MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

Les enfants scolarisés de la Petite section aux CM2 peuvent profiter du site exceptionnel de l'accueil de loisirs. Niché au coeur de la Plaine Colette-Besson, à proximité de la Ferme pédagogique, il dispose d'un environnement au cœur de la nature et des animaux.

L'enfant est au cœur du projet pédagogique. Chaque élément du programme vise à ajuster les activités et les propositions de manière à répondre aux besoins et au rythme individuel de chaque enfant. Les valeurs fondamentales de bienveillance, d'écoute envers les besoins des enfants et des familles, d'entraide et de vivre ensemble sont les piliers sur lesquels les équipes s'appuient au quotidien.

Les enfants sont répartis sur différents sites selon leur tranche d'âge (cf. plan ci-dessous).

Acquérir de nouveaux savoir-faire, développer de nouveaux savoir-être participent à la découverte de ses capacités et de ses qualités personnelles, permettant ainsi de se surprendre et de gagner en confiance en soi.

Le processus éducatif englobe des aspects tels que l'affirmation de choix personnels, l'acceptation des différences, la capacité à faire des compromis et le respect envers autrui. Ces expériences contribuent à sensibiliser les enfants à leur impact sur la société et leur environnement, façonnant ainsi les futurs citoyens responsables.

Les animations offertes sont soigneusement alignées sur les objectifs éducatifs suivants :

- Encourager le développement d'une perspective citoyenne.
- Favoriser le bien-être et l'autonomie.
- Stimuler la curiosité et l'esprit d'exploration.
- Cultiver la créativité et l'expression personnelle à travers des domaines culturels, artistiques et sportifs.

La participation aux activités est fondée sur le principe du libre choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins. Chaque jour (mercredis et vacances scolaires), les équipes proposent un programme pouvant évoluer en fonction des envies de chacun, de l'actualité et du projet municipal.

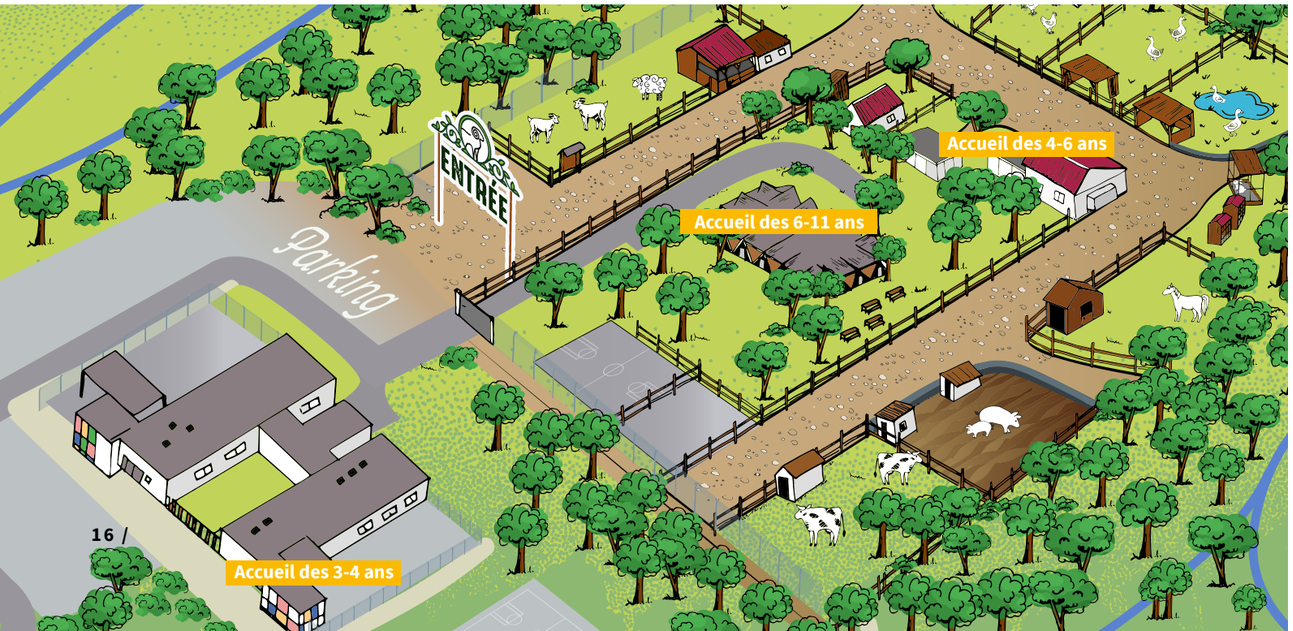

L'équipe de direction

Jeff
Directeur de l'accueil de loisirs 3-11 ans

Marine
Directrice de l'accueil de loisirs 3-11 ans

Modalités d'inscription

Les inscriptions à l'accueil de loisirs se font via le portail Familles.

Téléchargez le programme d'activités durant les vacances

Coordonnées accueil de loisirs :

Tél. 05 57 97 73 45
accueildeloisirs@ville-martignas.fr

Horaires du mercredi

- **7H15 - 13H (DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS INCLUS)**
- **7H15-18H45 (JOURNÉE AVEC REPAS INCLUS)**

Horaires durant les vacances scolaires

- **7H15 - 18H45 (PAS DE DEMI-JOURNÉE)**

Calendrier des vacances scolaires 2023 /2024

	ZONE A	ZONE B	ZONE C	CORSE
Rentrée scolaire 2023	lundi 4 septembre 2023			mardi 5 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	Du samedi 27 avril au mardi 13 mai 2024
Vacances d'été	samedi 6 juillet 2024			

Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai.

GUIDE

Les activités culturelles et sportives

Téléchargez les tarifs de l'école de musique 2023-2024

L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE LÉO-FERRÉ

Elle accueille près de 200 élèves, âgés de 4 à 77 ans qui viennent suivre des cours individuels (piano, guitare, flûte traversière, violon, accordéon, batterie, chant, guitare électrique et basse, saxophone, clarinette, flûte à bec, trompette, cornet, bugle et euphonium) ou collectifs (chorales adultes et enfants, ensembles de guitares, de violons, de flûtes traversières, de musiques actuelles et de percussions) pour l'apprentissage des instruments, sans oublier la formation musicale et l'éveil.

L'école de musique participe à de nombreux événements de la ville et est à l'initiative d'auditions régulières, thématiques ou générales qui se déroulent habituellement dans l'écrin de la salle Gérard-Philipe. Des conditions idéales d'apprentissage qui offrent l'opportunité aux élèves de se sensibiliser à la scène, de développer leur expression artistique et leur personnalité et de donner du sens à leur pratique individuelle.

L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

France-Anne THOR
Responsable de l'école de musique

Stéphane TRAVERSO
Agent d'accueil

Coordonnées de l'école de musique

Tél. 05 56 78 55 32
ecoledemusique@ville-martignas.fr

Horaires

- **LES COURS SONT ASSURÉS DU LUNDI AU SAMEDI**

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque offre un fonds riche de plus de 15 000 livres. Elle possède également une salle d'animation et du patrimoine qui accueille régulièrement : des expositions, des conférences, des auteurs, des animations gratuites dédiées aux enfants comme l'heure du conte. La Bibliothèque propose aussi le portage de livres à domicile à la demande des personnes à mobilité réduite ou momentanément immobilisées. L'inscription est gratuite.

S'inscrire à la bibliothèque

Inscriptions : bibliotheque.ville-martignas.fr

Coordonnées de la bibliothèque

Tél. 05 57 97 91 21
bibliotheque@ville-martignas.fr

Horaires

- **MARDI, JEUDI, VENDREDI : 13H30-18H**
- **MERCREDI : 10H-12H ET 13H30-18H**
- **SAMEDI : 10H-12H ET 13H30-16H**

LA FERME PÉDAGOGIQUE

Implantée sur un site naturel protégé NATURA 2000, la Ferme pédagogique a pour objectif d'accompagner enfants comme adultes, au plus près des animaux et de favoriser la participation pour que chacun puisse mettre la main… à la patte.

Lieu d'accueil (non accessible aux particuliers) ouvert à l'ensemble des structures et établissements scolaires souhaitant découvrir la vie et l'organisation d'un élevage domestique (bovins, ovins, volailles et caprins), la Ferme pédagogique de Martignas-sur-Jalle mise sur la découverte et l'apprentissage en proposant diverses animations dans le cadre d'un projet labellisé par l'Éducation Nationale.

Disposant d'un parcours simple agrémenté de tous les équipements permettant un accueil de qualité, les petits visiteurs peuvent y découvrir de manière ludique et pédagogique la nature et le monde rural au contact des animaux et de leurs soigneurs.

Parce que, aujourd'hui, et plus que jamais, chacun d'entre nous est collectivement gardien de la biodiversité, la Ferme pédagogique de Martignas tend à faire de chacun de ses visiteurs un acteur écoresponsable de plus.

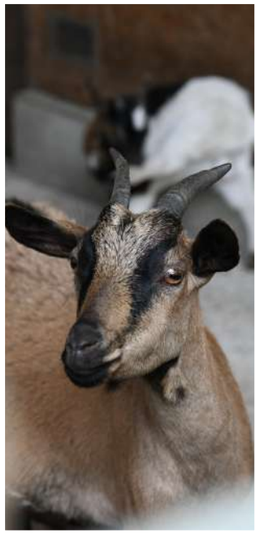

NOUVEAUTÉ 2023

LE SPORT

Le goût durable de la pratique sportive concourt à l'équilibre et à la santé, affermit le sens de l'effort, habitue à évoluer dans un environnement collectif, c'est pourquoi l'éducation physique et sportive est une éducation à la responsabilité et à l'engagement.
C'est une éducation globale visant le respect de l'autre, l'entraide, la solidarité et l'autonomie, fondements de la citoyenneté, des valeurs éducatives présentes dans les structures de loisirs et les écoles de la ville.
La notion « d'action éducative » prend là tout son sens.

Le sport à l'école

Environ 500 élèves d'écoles élémentaires sont encadrés par un éducateur sportif agréé par l'Éducation Nationale pendant leurs cours de sport. Cela équivaut à près de 400 heures d'accompagnement scolaire.
Les enseignants, polyvalents, peuvent enseigner seuls ou avec le soutien d'un agréé par l'éducation nationale. Ce dernier sera mis en place dès la rentrée 2024 dans les écoles élémentaires de la ville.

Faire en sorte que tous les enfants apprennent à nager en sécurité dès le plus jeune âge est un levier majeur de prévention des accidents chez les moins de 15 ans. Dans cette perspective, la ville de Martignas, en lien avec les écoles élémentaires de la ville et les services de l'Éducation Nationale lance un programme pour devenir nageur en toute sécurité, accessible aux CP, CE1 et CM2 dès la rentrée 2023.
183 élèves de CP et CE1 découvriront une étape fondamentale pour être "nageur en toute sécurité", en apprenant l'aisance aquatique, tandis que 127 élèves de CM2 passeront leur attestation du "savoir nager en sécurité." Chaque classe disposera de 10 séances au cours de l'année pour évoluer dans ce parcours.

Le sport dans les structures de loisirs

Un des objectifs du Projet Educatif de Territoire est de mettre le sport à l'honneur.
Encadré par des éducateurs sportifs et en lien avec les équipes d'animation, le sport sera un vecteur de lien social fort pendant les périodes périscolaires et au centre de loisirs.

La maintenance des aires de jeu collectives est essentielle pour la sécurité. Cette tâche est gérée par un agent responsable des 207 équipements répartis sur le territoire de Martignas-sur-Jalle.

PLUS DE 60 ASSOCIATIONS MARTIGNASSAISES PROPOSENT DE NOMBREUSES ACTIVITÉS TOUTE L'ANNÉE

Téléchargez le Guide 2023-2024 !

L'ADMINISTRATION DU SECTEUR VIE ET LOGISTIQUE SPORTIVES

José GONCALVEZ
Responsable vie sportive

J.-Noël CHANTURIER
Responsable logistique sportive

Coordonnées

sports@ville-martignas.fr

LA CARTE JEUNE BORDEAUX MÉTROPOLE

L'APPLICATION INDISPENSABLE POUR LES SORTIES ET LES BONS PLANS POUR LES 0-26 ANS.
CULTURE • SPORT • LOISIRS
21 VILLES DE LA MÉTROPOLE

L'application indispensable pour les sorties grâce aux bons plans qu'elle propose. Gratuite, la Carte jeune ouvre les portes de la culture, du sport et des loisirs et invite à faire de nouvelles découvertes. Elle permet de profiter de sorties chez plus de 200 partenaires à tarif réduit.

L'application permet d'accéder à tous les bons plans depuis un mobile et à l'ensemble des fonctionnalités proposées. En un clin d'œil, accèdez aux avantages qu'offre la Carte jeune, à la carte des partenaires, à l'agenda des sorties, sans oublier la e-Cartejeune (cinéma, musée, piscine, matchs, concerts, librairie…).

La Carte jeune c'est aussi : des actus et des exclus sur les réseaux sociaux, un magazine trimestriel et une communauté de plus de 70 000 porteurs.

Téléchargez l'application mobile sur Google Play et l'App Store !

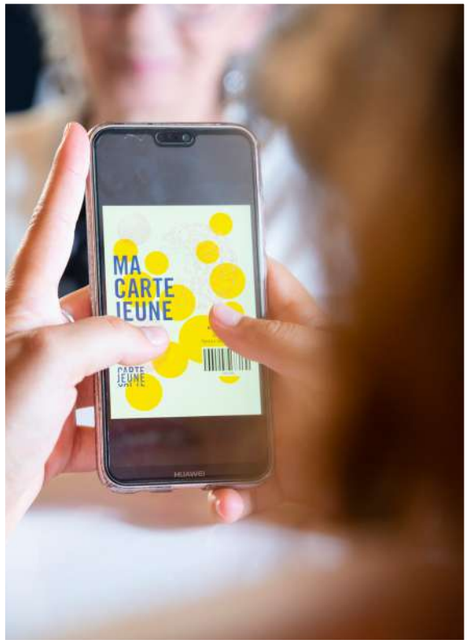

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Il est composé de 28 jeunes Martignassais élus, qui s'expriment au nom de leurs camarades et de leur génération, et qui participent à la vie de la commune. Ils proposent des projets qui leur tiennent à cœur, en lien avec la jeunesse, et apportent leur avis sur les différents sujets municipaux.

Le CMJ est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté. Il se réunit régulièrement et travaille sur plusieurs thématiques, comme la culture, les sports et loisirs, mais aussi l'environnement, la mobilité, l'éducation, la solidarité ou encore la communication.

Tous les élèves martignassais de CM1, CM2, 6e, 5e et 4e peuvent être candidats. Il faut simplement être motivé pour s'impliquer dans la vie de la commune et accepter de s'engager pour une durée de 2 ans, en participant aux réunions du CMJ.
En 2023, le CMJ se renouvelle *. Les prochaines élections (par correspondance ou en mairie) auront lieu le 9 décembre 2023.

Comment candidater ?
*dépôt des dossiers du 16 octobre au 10 novembre 2023 par email à cmj@ville-martignas.fr ou en mairie.

Il s'agit d'un espace personnalisé, disponible 24h/24, 7 jours/7 qui vous permet d'effectuer directement en ligne toutes vos démarches concernant les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.
Grâce au portail Familles, plus besoin de vous déplacer en mairie. Vous pourrez effectuer toutes vos démarches sur cette plateforme dédiée à l'enfance.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE avec le portail Familles !
Rendez-vous sur **www.ville-martignas.fr/portail-famille** pour accéder à tous vos services en ligne.

Mon identifiant :

Mon mot de passe :

Le portail Familles

Toutes vos démarches dans un seul espace !

Grâce au portail Familles, vous pouvez :

- **INSCRIRE VOTRE ENFANT AUX ACCUEILS DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION**
- **VISUALISER ET MODIFIER VOS RÉSERVATIONS**
- **CONSULTER ET MODIFIER VOS INFORMATIONS PERSONNELLES ET FAMILIALES**
- **TRANSMETTRE ET METTRE À JOUR VOS DOCUMENTS PERSONNELS (PAI, CERTIFICATS MÉDICAUX, VACCINATION)**
- **RÉGLER VOS FACTURES EN LIGNE DE FAÇON SÉCURISÉE ET LES CONSULTER**

RÉSERVEZ UTILE !

Pour répondre aux besoins de tout un chacun, pensez à mettre à jour vos plannings de réservation régulièrement.
1 place libérée = 1 chance supplémentaire pour une famille de réserver.

Fonctionnement du module de réservation

QUE FAIRE SI VOUS N'AVEZ PAS PU INSCRIRE VOTRE ENFANT EN ACCUEIL DE LOISIRS ?

Lors d'une inscription, si le système de réservation affiche un rond barré, cela signifie que vous ne pouvez pas inscrire votre enfant, faute de place disponible.

Notre règlement intérieur donne la possibilité aux familles de modifier ou d'annuler une réservation. Le planning de réservation est donc amené à évoluer en fonction des places qui se libèrent.

Nous vous invitons donc à vous connecter régulièrement sur le portail Familles afin de vérifier l'état des réservations.

Si le lundi qui précède le mercredi ou la semaine qui précède les vacances concernées, vous n'avez pas réussi à inscrire votre enfant, merci de contacter le service des affaires scolaires, pour évaluer ensemble les solutions d'accueil d'urgence.

Le moyen mnémotechnique !
« A chaque retour de vacances scolaires, je peux réserver pour les prochaines vacances et les mercredis suivants. »

Calendrier des réservations 2023 /2024

	Période de réservation et de modification	Vacances scolaires	Mercredis
PÉRIODE 1	Du 01 août au 18 octobre 2023		SEPTEMBRE ET OCTOBRE
PÉRIODE 2	Du 04 septembre au 20 décembre 2023	AUTOMNE	NOVEMBRE ET DÉCEMBRE
PÉRIODE 3	Du 06 novembre 2023 au 14 février 2024	FIN D'ANNÉE	JANVIER ET FÉVRIER
PÉRIODE 4	Du 08 janvier au 10 avril 2024	HIVER	MARS ET AVRIL
PÉRIODE 5	Du 04 mars au 03 juillet 2024	PRINTEMPS	MAI ET JUIN
PÉRIODE 6	Du 29 avril au 30 août 2024	ÉTÉ	

MODIFICATION DE PLANNING : possible jusqu'à la veille du jour de réservation.
ANNULATIONS :
- Pour les mercredis : le vendredi qui précède le mercredi concerné (non facturé).
- Pour les vacances scolaires : 21 jours avant le jour annulé (non facturé).
- Pour raisons médicales : sur présentation d'un justificatif, transmis à *affairesscolaires@ville-martignas.fr* dans les 7 jours qui suivent. Au-delà de ce délai, la journée sera facturée au tarif en vigueur.

La Marseillaise

composée par Rouget de Lisle en 1792

I. Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras,
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain
Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

II. Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage !
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

(Refrain)

III. Quoi ! des cohortes étrangères,
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

(Refrain)

IV. Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

(Refrain)

V. Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

(Refrain)

VI. Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux, que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

(Refrain)

VII. Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre !

(Refrain)

• Hôtel de ville •
3, avenue de la République
33127 MARTIGNAS-SUR-JALLE

www.ville-martignas.fr

Réalisation : Ville de Martignas-sur-Jalle - Photographies : © service communication © pixabay ©flaticon - août 2023